

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Telle que distribuée au Comité du programme et budget le 15 septembre 2017 à 15 h 19.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

Document WO/PBC/27/8

1. *Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé son examen détaillé du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 figurant dans le document WO/PBC/27/8,*

i) a approuvé :

a) un libellé révisé des principaux indicateurs d'exécution dans le programme 15;

b) les modifications apportées aux paragraphes 28, 29 et 30 par les États membres. Dans ce contexte, le PBC a pris note de la déclaration liminaire faite par le Directeur général à la vingt-septième session et des précisions apportées par le conseiller juridique de l'OMPI aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du PBC;

ii) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sur la base du point i);

iii) a pris note du fait que toutes les conférences diplomatiques envisagées au cours de l'exercice biennal 2018-2019 susceptibles d'être tenues sous les auspices de l'OMPI durant ce même exercice et financées au moyen des ressources de l'Organisation seront ouvertes à la pleine participation de tous les États membres de l'OMPI; et

iv) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, l'approbation du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 (document WO/PBC/27/8).

2. *Le PBC a décidé en outre de poursuivre la discussion sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union à ses sessions futures sur la base des documents WO/PBC/25/16 ("Examen de la méthode de répartition des recettes et du budget par union") et WO/PBC/27/13 ("Communication de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant le point 9 de l'ordre du jour : document de travail sur les options en matière de financement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle") et des autres propositions des États membres.*

[Fin de l'annexe III et du document]